

Site classé

Date de protection : 8 décembre 1910 ~ Superficie : 1,5 ha

# Les roches Saint-Martin au dessus de la côte Saint-Martin

Saint-Dié-des-Vosges

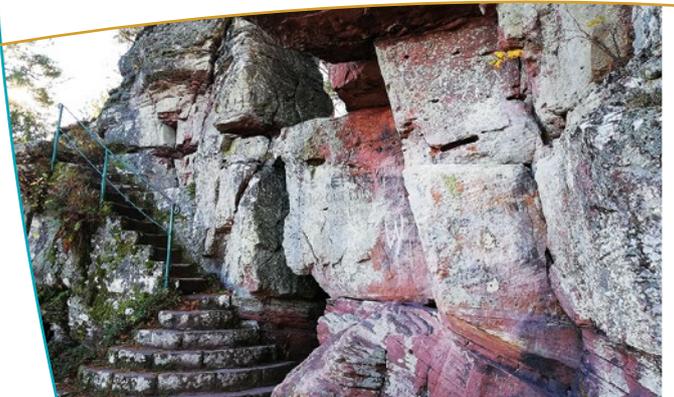
Les roches Saint-Martin forment un mont forestier sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges.



Les roches S-Martin

Elles apparaissent depuis la vallée de la Meurthe avec une forme de casque martial. Sanctifiées, la tradition les a séparées radicalement du massif du Kemberg auquel elles appartiennent pourtant par rapport à leur morphologie. Le sommet est souvent dénommé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle « les roches Saint-Martin ». Les Roches Saint-Martin offrent une vue à couper le souffle sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges, à 600 mètres d'altitude. Trois grands blocs de grès rose ayant résisté à l'érosion composent la célèbre roche. Un escalier étroit, taillé

dans la masse permet d'accéder à son sommet, une passerelle relie les deux blocs principaux. Du haut de ces roches, on jouit d'un immense panorama : au nord, on voit la ville de Saint-Dié, la montagne d'Ormont, celle de la Bure et le cours de la Meurthe ; à l'Est se développe une plaine que bornent au loin la chaîne des Vosges et tous les villages qui s'étagent à ses pieds.



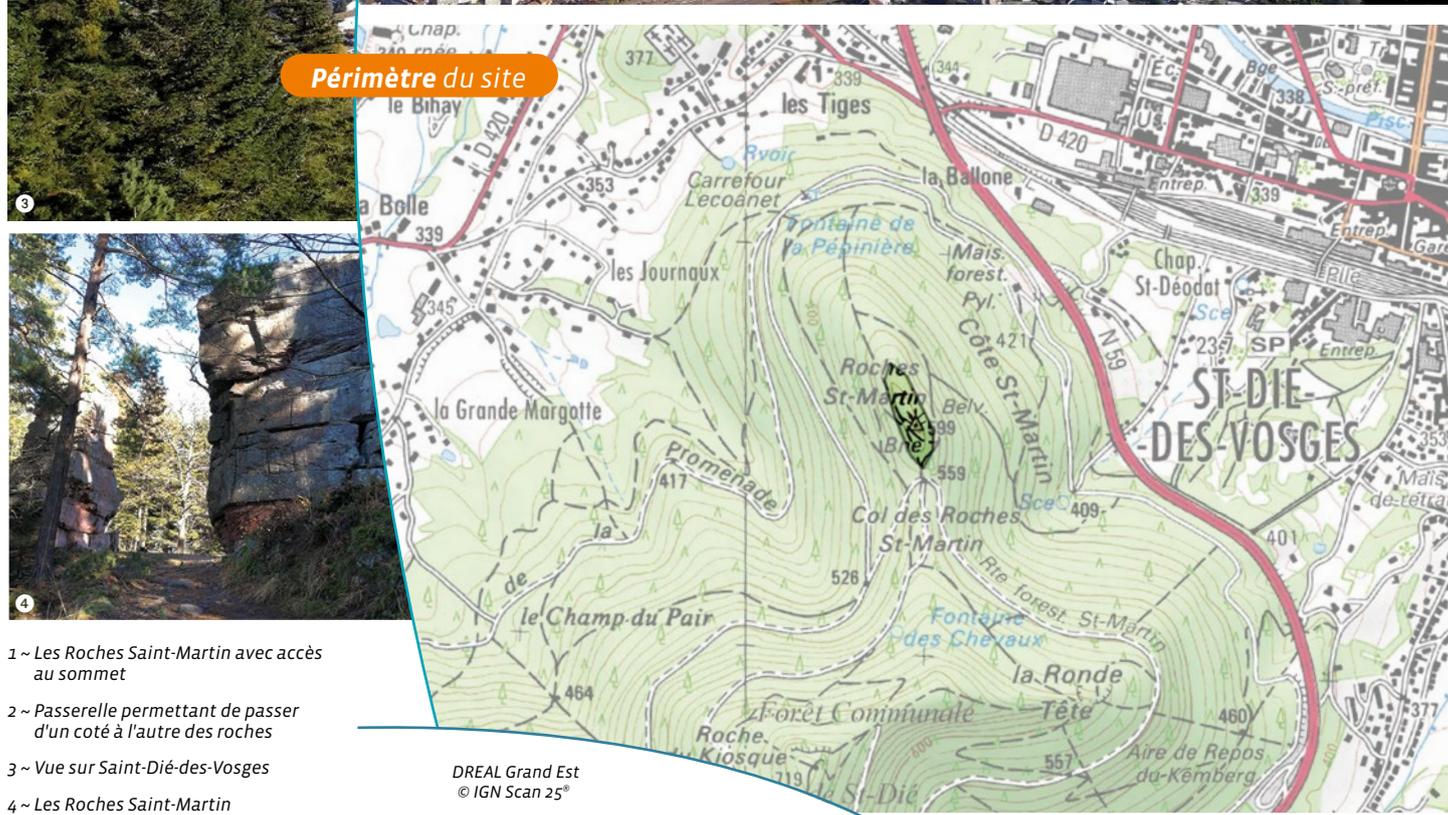
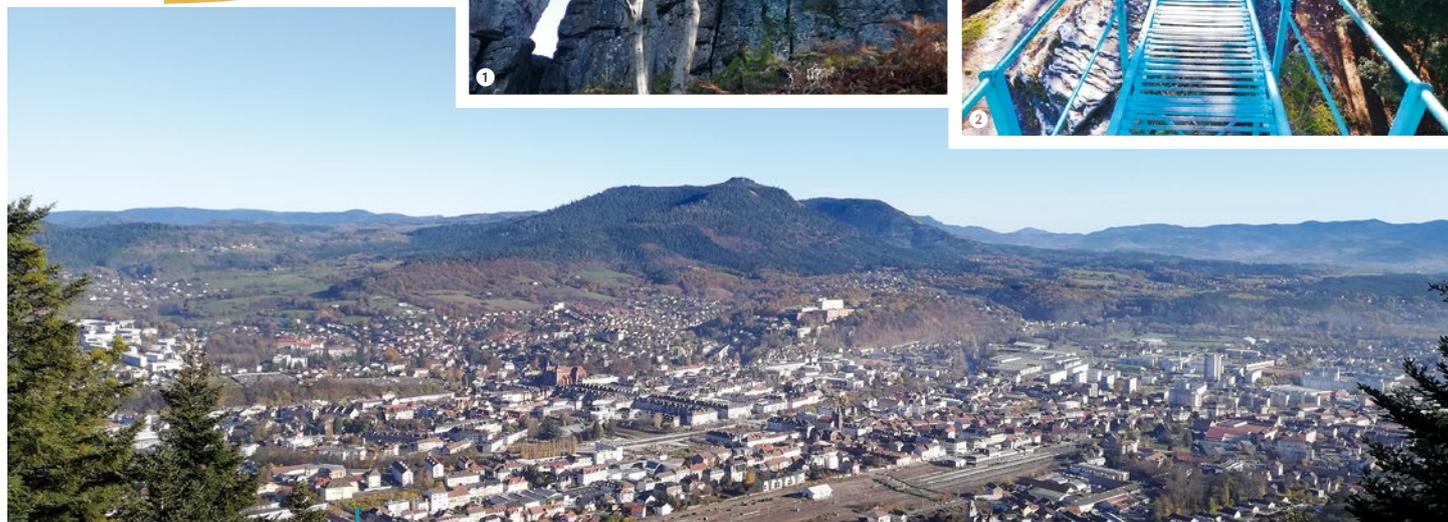
Accès au sommet des roches

## Critères de classement

→ Artistique



## Les roches Saint-Martin au dessus de la côte Saint-Martin



Périmètre du site

- 1 ~ Les Roches Saint-Martin avec accès au sommet
- 2 ~ Passerelle permettant de passer d'un côté à l'autre des roches
- 3 ~ Vue sur Saint-Dié-des-Vosges
- 4 ~ Les Roches Saint-Martin

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

### Inventaires - Autres mesures de protection

#### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Pour plus  
d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63